

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : PREFECTURE 91 - Demande d'attestation d'aptitude physique pour les conducteurs de TAXI - VTC - VMDTR : SESR - PGPR - Attestation VM Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Formulaire de demande d'attestation d'aptitude physique pour les conducteurs de TAXI - VTC - VMDTR sur le département de l'Essonne (91) Attention: ce formulaire est uniquement pour les conducteurs de TAXI, VTC, VMDTR souhaitant obtenir une attestation d'aptitude physique à la conduite Pour les chauffeurs résidant ou exerçant sur le département de l'Essonne 1 - Informations sur la carte professionnelle Indiquez le type de carte professionnelle dont vous êtes titulaire Vous pouvez indiquer plusieurs choix Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles TAXI ☐ VTC Indiquez le numéro de la carte professionnelle Nouveau champ Texte Nouveau champ Texte Nouveau champ Texte

PREFECTURE 91 - Demande d'attestation d'aptitude physique pour les conducteurs de TAXI - VI 2 - Informations personnelles
Civilité Mme
□ M.
Nom de naissance
Nom d'usage
Prénom(s)
Né(e) le
Ville de naissance
Pays de naissance
3 - Coordonnées
Adresse de résidence numéro rue code-postal ville
Téléphone portable
Adresse mail
4 - Pour obtenir votre attestation d'aptitude physique, vous devez téléverser les documents suivants :
Afin d'éviter un allongement des délais de traitement de votre dossier, une attention particulière doit être portée à la qualité des fichiers transmis
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie de RECTO de la pièce d'identité en cours de validité
- Carte nationale d'identité

- Titre de séjour à l'adresse de domicile sans mention restrictive à l'exercice de l'activité de conducteur de TAXI

PREFECTURE 91 - Demande d'attestation d'aptitude physique pour les conducteurs de TAXI - VT Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie du VERSO de la pièce d'identité en cours de validité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie du RECTO du permis de conduire en cours de validité
Permis de conduire de catégorie A ou B français, ou délivré par un autre Etat membre de l'UE enregistré au FNPC, en cours de validité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie du VERSO du permis de conduire en cours de validité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie du justificatif de domicile du conducteur de moins de 3 mois
- Quittance de loyer - Facture d'eau, ou échéancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité - Avis d'impôt sur les revenus
Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Si hébergement par tiers, joindre la copie du RECTO de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité
- Carte nationale d'identité - Passeport - Titre de séjour à l'adresse de domicile
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Si hébergement par tiers, joindre la copie du VERSO de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Si hébergement par tiers, joindre la copie de l'attestation d'hébergement de l'hébergeant
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Si hébergement par tiers, joindre le justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois
- Quittance de loyer - Facture d'eau, ou échéancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité - Avis d'impôt sur les revenus
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Joindre la copie du certificat médical (CERFA n° 14880*01 ou 14880*02) établi depuis moins de 2 ans, délivré par un médecin agréé par le préfet de votre département de résidence (qui ne peut pas être votre médecin traitant), avec la mention Taxi ou VTC ou Transport public à moto cochée
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14880.do
Carte professionnelle Pièce justificative à joindre en complément du dossier Carte professionnelle actuelle - RECTO
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Carte professionnelle actuelle - VERSO
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Carte professionnelle actuelle - RECTO

PREFECTURE 91 - Demande d'attestation d'aptitude physique pour les conducteurs de TAXI - VT
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Carte professionnelle actuelle - VERSO
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Carte professionnelle actuelle - RECTO
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Carte professionnelle actuelle - VERSO
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ
Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire, ainsi que l'authenticité des documents joints. Article 441-6 du code pénal : Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique () par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.
Article 441-7 du code pénal : Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait : 1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts () 2° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. ()
Cochez la mention applicable Oui
Non

Fait à

Le